



Bruxelles, 25 novembre 2016

Problématique des pensions: rencontre avec le ministre de la Défense et le cabinet des Pensions

Suite à une lettre du 22 novembre 2016 établie conjointement, les quatre syndicats représentatifs ont rencontré aujourd'hui le ministre de la Défense et une représentante du Cabinet du ministre des Pensions.

Le ministre de la Défense Steven Vandeput a fait référence à notre envoi et confirme, une nouvelle fois, que le signal qui a été émis par la communauté militaire le 15 novembre 2016, est parvenu de façon très claire au gouvernement.

Les quatre organisations syndicales représentatives pour le personnel militaire ont aujourd'hui pu constater ce qui suit :

- C'est la première fois qu'à l'issue de la manifestation du 15 novembre 2016, une réunion s'est tenue en présence à la fois du ministre de la Défense que d'une représentante du ministre des Pensions.
- Pour les deux ministres, il est clair qu'aucun changement ne sera apporté au régime de pension **actuel** des militaires (tant en ce qui concerne la **limite d'âge** que le **calcul de la pension**). et ce, tant qu'il N'y aura PAS de clarté sur les conséquences des travaux qui se déroulent au sein du Comité National des Pensions. **Cela signifie que si AUCUN résultat n'est obtenu au sein du Comité National des Pensions, il va de soi aussi que rien ne sera changé à notre régime actuel de pension.**
- Le ministre de la Défense a pris l'initiative d'être entendu par le Comité National des Pensions afin de mettre en évidence la spécificité du métier militaire.
- Les droits constitués dans le cadre du **calcul** du montant de la pension (sur base du tantième actuel) **restent** acquis : les années qui ont été prestées sous la fraction favorable de carrière de 1/50^{ième}, sont donc préservées et acquises jusqu'au moment de la mise à la pension.
- Plus précisément, en parallèle avec les travaux du Comité National des Pensions, auront lieu des entretiens réguliers entre les syndicats et le ministère de la Défense. Les premiers entretiens commenceront le vendredi 2 décembre 2016 afin d'examiner dans quelle mesure des groupes cibles spécifiques peuvent être protégés contre toute mesure future en matière de pension. À cet égard, il est, entre autres, question des personnes qui sont aujourd'hui soumises à des mesures transitoires suite à des mesures en matière de pension qui sont entrées en vigueur dès janvier 2009.

Entre-temps, nous attendons une réponse très claire à notre récente lettre adressée au Premier ministre dans laquelle nous avons demandé à être également directement entendus par lui et à pouvoir lui faire part sans réserve de nos attentes en ce qui concerne la reconnaissance de la spécificité militaire. En fonction du résultat découlant à la fois de la réponse du Premier ministre que de l'évolution future des prochaines discussions avec le ministre de la Défense, **nous ne manquerons pas d'en appeler à de futures actions syndicales !**

À partir du 12 décembre 2016, les syndicats représentatifs organiseront dans autant de quartiers qu'il est possible, une réunion d'information à laquelle tout le personnel sera convié. Cela nous permettra d'expliquer plus en détail comment il y a lieu de comprendre correctement les éléments d'information repris ci-dessus et comment est perçu le déroulement futur des travaux.